

## ROMENAY

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUILLET 2015

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 30 Juillet, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : BERNARD CECILLON Martine (Pouvoir à GEROLT Didier), CHARPIGNY Mathilde, LAURENT Jérôme (Pouvoir à ALBANESE Dorothee). Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

### PROJET D'ACQUISITION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2016

- a décidé à l'unanimité de valider le projet d'acquisition et d'installation d'un radar pédagogique sur la commune
- a décidé à l'unanimité de solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police – année 2016 – à hauteur de 40% du montant HT dudit radar pédagogique.

### PROJET D'ACQUISITION DU BATIMENT RPC SUPERFOS – ZA LES BENOITS :

#### ➤ ACCEPTATION PAR RPC SUPERFOS DE L'OFFRE D'ACQUISITION PAR LA COMMUNE A HAUTEUR DE 234 000 € – DESIGNATION DU NOTAIRE ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE NOTAIRE PAR LA COMMUNE

- a décidé, à l'unanimité de faire l'acquisition du bâtiment situé dans la Z.A. Les Benoits et appartenant à la société RPC SUPERFOS pour la somme de 234 000 €.
- a désigné à l'unanimité la SCP PERRAULT et PERE – 71470 ROMENAY pour accomplir les formalités nécessaires et établir l'acte correspondant (Frais de notaire à la charge de la commune).

#### ➤ AMENAGEMENT DU BATIMENT

- a décidé à l'unanimité de valider le projet d'aménagement selon le montage financier présenté pour un montant total de 383 000 € hors TVA y compris les frais d'acquisition dudit bâtiment.

#### ➤ PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS

- a décidé à l'unanimité de valider le plan de financement prévisionnel présenté et de solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, du Conseil Régional de Bourgogne, de l'Europe, et de l'Etat.
- a décidé de s'engager sur des montants de loyer pour chacune des cellules louées selon les subventions obtenues.
- autorise M. le Maire à déposer les différents dossiers de demandes de subventions.

### SARL CPC FROID : RENOUELEMENT DES BAUX A COMPTER DU 01.10.2015 :

#### ➤ BATIMENT COMMUNAL SITUE « RUE DES QUARTIERS »

- a décidé à l'unanimité de renouveler la location du bâtiment communal situé « Rue des Quartiers » cadastré AB 156 à la SARL CPC FROID représentée par M. Guillaume MACCORIN, co-gérant, pour une nouvelle période de 12 mois allant du 01.10.2015 au 30.09.2016.
- a décidé de fixer le loyer à 290 Euros par mois
- autorise M. le Maire à signer le bail à intervenir (bail à titre précaire et révocable).

#### ➤ LOCAL COMMUNAL SITUE « RUE NOUVELLE » (IMMEUBLE FOSSURIER)

- a décidé à l'unanimité de renouveler la location d'une partie du bâtiment communal cadastré AB n°84 situé « Rue Nouvelle » (65 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée) à la SARL CPC FROID représentée par M. Guillaume MACCORIN, co-gérant, pour une nouvelle période de 12 mois allant du 01.10.2015 au 30.09.2016.
- a décidé de fixer le loyer à 145 Euros par mois
- autorise M. le Maire à signer le bail à intervenir (bail à titre précaire et révocable).

### SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT : APPEL A PROJETS 2015 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE S. & L. POUR LA PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES SENSIBLES – DEMANDE DE SUBVENTION

- a approuvé, à l'unanimité, le projet de réalisation du schéma directeur d'assainissement.
- a décidé, à l'unanimité, de solliciter l'aide du Conseil Départemental de Saône-et-Loire dans le cadre de l'appel à projets 2015 pour la préservation des milieux aquatiques sensibles et l'aide de l'Agence de l'Eau.
- autorise M. le Maire à déposer les différents dossiers de demandes de subventions.
- autorise M. le Maire à lancer le marché dès réception des avis de dépôt de dossier complet des demandes de subventions.

### SIVOM DU LOUHANNAIS – REVERSEMENT AUX COMMUNES DE ROMENAY ET RATENELLE DE LA REDEVANCE 2013 D'ECO-EMBALLAGE POUR LRE TRI DES DECHETS (9396.09 € A REPARTIR ENTRE LES 2 COMMUNES)

- a validé, à l'unanimité, la répartition entre les communes de Romenay et Ratenelle, au prorata de leur nombre d'habitants au 31.12.2013, de la redevance 2013 versée initialement par la société Eco-Emballages pour le tri des déchets effectué par le SIVU Romenay-Ratenelle avant sa dissolution. (Soit 7642.20 € à encaisser pour Romenay et 1753.89 € pour Ratenelle)

**AD'AP : DELIBERATION SOLLICITANT LA PROROGATION DE DELAI DE DEPOT POUR L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (Ad'AP) RELATIF AUX ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)**

- autorise à l'unanimité M. le Maire à demander la prorogation du délai de dépôt pour l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) relatif aux établissements recevant du public (ERP) de la commune.

**REMBOURSEMENT GROUPAMA – SINISTRE DU 27.09.2014 : VANDALISME ET DEGRADATIONS SALLE SOCIO-CULTURELLE – BAIE COULISSANTE (640.60 €)**

- a accepté, à l'unanimité, le remboursement de Groupama Rhône Alpes Auvergne d'un montant de 640.60 €.

**ECOLE DE ROMENAY : DEMANDE DE Mme LA DIRECTRICE POUR UNE AIDE SUPPLEMENTAIRE A LA PREPARATION SCOLAIRE (3H/SEMAINE)**

- a décidé, par 16 voix contre et 2 voix pour, de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

**DEMANDE DE MODIFICATION DES HORAIRES DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE DE 19H A 19H30 (BESOIN POUR 2 A 4 FAMILLES)**

- a décidé, par 16 voix contre et 2 voix pour, de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

**ENTRETIEN MAISON MEDICALE : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE Mme Chantal FRESNEAU (12H30/semaine) A COMPTER DU 23 SEPTEMBRE 2015**

- a décidé à l'unanimité de recruter Mme FRESNEAU Chantal – « Les Dourys » 71470 ROMENAY – en qualité d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire, à raison de 12H30 minutes hebdomadaires, par le biais d'un CDD à compter du 23.09.2015 jusqu'au 22.09.2016 inclus afin d'assurer l'entretien des locaux communs, des cabinets médicaux et du bureau de la coordination au sein de la maison médicale de Romenay.

**VENTE DU MOBILIER ACTUEL DE LA SALLE DES FETES Jean DENISET : DELIBERATION FIXANT LES TARIFS (TABLES + CHAISES)**

- a décidé à l'unanimité de fixer les tarifs de vente de l'actuel mobilier de la salle des fêtes Jean Deniset comme suit (tarifs non assujettis à la TVA) :

Table : 20 € l'unité

Chaise : 30 € les 10 unités

1 Table + 10 chaises : 50 € le lot

**AVIS SUR LES DEMANDES D'URBANISME**

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de permis de construire modificatif n°1 déposée par la SEMCODA pour des travaux de modification sur le lotissement Sénior SEMCODA situé « Rue de l'Ancienne Gare et Impasse de l'Ancienne Gare ».

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par la Commune de Romenay pour des travaux de rénovation et d'extension de la salle des fêtes Jean Deniset située « 20 Avenue Jean Jaurès ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. HENRY Etienne pour la construction d'un mur de clôture avec portail (hauteur 1.50m) sur sa propriété au lieudit « 760, Route des Guiblanches » (Demande accordée tacitement le 19.07.2015).

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par Mme LONG-MARIOU Sandrine pour des travaux de changement de fenêtres au rez-de-chaussée sur sa propriété située « 4, Rue du Colonel Pagand » (Demande refusée le 10.07.2015 suite à l'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France).

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par M. DESGRANGES François pour la construction d'un mur de clôture en limite de propriété sur sa propriété située « 12, Route des Hôtelets ».

**A PRIS CONNAISSANCE :**

- du recrutement de Mlle PIEGAY Laura au Musée de la Ferme du Champ Bressan (CDD du 09.07.2015 au 25.10.2015)

- de la cessation d'activité du Docteur ROUSSEL au 31.12.2015.

- de l'arrêté préfectoral relatif aux nouvelles compétences de la Communauté de Communes Saône Seille Sâne.

- de l'attribution à la médiathèque de Romenay du Grand Prix des bibliothèques de S. et L. 2015 (1<sup>er</sup> Prix = 2000 €) avec remise des prix le 19.09.2015 à 17H à la bibliothèque de S. et L.

- du chiffrage de la Communauté de Communes pour la voirie 2015 (sous réserve).

- du projet de demande de subvention DETR 2016 pour la rénovation de la salle Chevauchet.

- de l'email de la Communauté de Communes Saône Seille Sâne concernant la répartition du FPIC 2015.

- du projet d'installation d'une alarme à la salle socio-culturelle.

**A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES**

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

LE MAIRE,  
Didier GEROLT.

